



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue conformément à la loi le :

MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES

à la salle de conférence du bureau de prévention de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, situé au 480, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, Mont-Saint-Hilaire, province de Québec.

Sont présents :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Mme Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Belœil
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville
M. Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
M. Denis Parent, maire de la Ville d'Otterburn Park

Sont également présents, de la Régie :

M. Pierre-Damien Arel, directeur incendie
Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 août 2020
5. Conseil d'administration
 - 5.1 Présentation et adoption budget 2021 et PTI 2021-2022-2023 RISIVR
 - 5.2 ~~Location de bâtiments – Site de brûlage dans le dépôt à neige – Beloeil~~
 - 5.3 Dépôt du premier rapport annuel
 - 5.4 Mandat professionnel – Représentation devant la cour supérieure (Chambre civile) – Cause 500-17-111808-203 – Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l
6. Ressources humaines
 - 6.1 Permanence – Secrétaire-trésorière
 - 6.2 Permanence – Directeur incendie
 - 6.3 Substitution de mesure disciplinaire à l'employé 1119
 - 6.4 Adoption de l'organigramme de la RISIVR
 - 6.5 Démission de Patrick Tessier-Malette, pompier à temps partiel
 - 6.6 Dépôt des profils de poste par compétence
7. Finances
 - 7.1 Déboursés par chèque pour la période du 14 août au 9 septembre 2020
 - 7.2 Dépenses incompressibles pour la période 14 août au 9 septembre 2020
 - 7.3 Compte à rendement élevé (CRÉ)



8. Politiques et règlements

8.1 Adoption - Règlement numéro 2020-012 concernant la tarification du centre de formation incendie de la Vallée-du-Richelieu

9. Points d'information

- 9.1 Liste des interventions du mois d'août 2020
- 9.2 Étude archéologique
- 9.3 Implantation des autres profils de compétences - échéancier

10. Correspondance

11. Varia

11.1 Fête de l'Halloween

12. Période de questions du public

13. Clôture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 18 heures.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

CA-2020-09-103

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre tel que modifié.

CA-2020-09-104

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 août 2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 août 2020 ;

ATTENDU QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 13 août 2020 ;

ATTENDU l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 août 2020.

ADOPTÉE



5. Conseil d'administration

CA-2020-09-105

5.1 Présentation et adoption – Budget 2021 et PTI 2021-2022-2023 - RISIVR

ATTENDU QU'en vertu des articles 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* et 603 du *Code municipal*, la Régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque municipalité et ville membre ;

ATTENDU l'état des activités de fonctionnement précisant la situation financière estimée au 31 décembre 2020 ;

ATTENDU la présentation d'un budget équilibré 2021 de **9 628 389 \$** (des revenus et des dépenses), soit un écart de **279 132 \$** pour une augmentation de **2,99 %** ayant une quote-part globale de **9 168 853 \$** pour une augmentation de **0,60 %**, soit un écart de **54 296 \$** ;

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 est composé des montants suivants :

2021 : 820 000 \$
2022 : 807 215 \$
2023 : 7 200 000 \$ moins une subvention de 4 500 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT : D'adopter, pour l'exercice financier 2021, le budget tel que présenté et le PTI 2021-2022-2023 de la Régie. D'envoyer ce budget à chaque municipalité et ville membre, pour approbation, en y joignant l'état de la quote-part pour chacune des dites municipalités et villes.

QUOTES-PART 2021 ET TERMES DE PAIEMENTS

Villes	2021		Votre % d'aug	01-01-2021	01-04-2021	01-07-2021	01-10-2021
Saint-Basile-Le-Grand	21.55620269%	1 976 457 \$	0.3452%	494 114 \$	494 114 \$	494 114 \$	494 114 \$
McMasterville	7.15359147%	655 902 \$	0.3654%	163 976 \$	163 976 \$	163 976 \$	163 976 \$
Otterburn Park	10.13922358%	929 651 \$	-0.4914%	232 413 \$	232 413 \$	232 413 \$	232 413 \$
Mont-Saint-Hilaire	25.64221120%	2 351 097 \$	0.2135%	587 774 \$	587 774 \$	587 774 \$	587 774 \$
Beloeil	30.41411872%	2 788 626 \$	1.8146%	697 156 \$	697 156 \$	697 156 \$	697 156 \$
Saint-Mathieu-De-Beloil	5.09465223%	467 121 \$	-1.0617%	116 780 \$	116 780 \$	116 780 \$	116 780 \$
Total	100.00%	9 168 853 \$	0.60%	2 292 213 \$	2 292 213 \$	2 292 213 \$	2 292 213 \$

ADOPTÉE

5.2 Location de bâtiments – Site de brûlage dans le dépôt à neige - Beloil

Point retiré de l'ordre du jour.

5.3 Dépôt du premier rapport annuel 2019 de la RISIVR

Le directeur incendie présente le premier rapport annuel 2019 de la RISIVR. Une copie papier sera envoyée aux élus membres de la Régie.



CA-2020-09-106

5.4 Mandat professionnel – Représentation devant la cour supérieure (Chambre civile) – Cause 500-17-111808-203 – Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT : De mandater conjointement avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire la firme Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l afin de représenter la Régie intermunicipale de sécurité incendie dans la cause portant le numéro 500-17-111808-203 devant la Cour supérieure (Chambre civile).

ADOPTÉE

6. Ressources humaines

CA-2020-09-107

6.1 Permanence – Secrétaire-trésorière

ATTENDU QUE le contrat d'emploi à durée indéterminée stipule que la secrétaire-trésorière est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois travaillés et qu'au cours de cette période, la Régie évaluera la qualité du travail accompli, l'intégration à l'organisation de même que son niveau de satisfaction relativement avec les exigences du poste.

ATTENDU QU'une décision favorable entraînera une résolution à une séance du conseil de la Régie.

ATTENDU QUE Mme Sylvie Gosselin est entrée en fonction à titre de secrétaire-trésorière de la Régie le 9 mars 2020 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont très satisfaits de la qualité du travail de Mme Sylvie Gosselin durant sa période de probation pour le poste de secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Denis Parent
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil accorde la permanence à Mme Sylvie Gosselin à titre de Secrétaire-trésorière de la Régie, et ce, applicable en date du 9 septembre 2020.

ADOPTÉE

CA-2020-09-108

6.2 Permanence – Directeur incendie

ATTENDU QUE le contrat d'emploi à durée indéterminée stipule que le directeur incendie est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois travaillés et au'au cours de cette période, la Régie évaluera la qualité du travail accompli, l'intégration à l'organisation de même que son niveau de satisfaction relativement avec les exigences du poste.

ATTENDU QU'une décision favorable entraînera une résolution à une séance du conseil de la Régie.

ATTENDU QUE M. Pierre-Damien Arel est entré en fonction à titre de directeur incendie de la Régie le 30 mars 2020 avec une période de probation de 6 mois ;



ATTENDU QUE les membres du conseil sont très satisfaits de la qualité du travail de M. Pierre-Damien Arel durant sa période de probation pour le poste de directeur incendie ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil accorde la permanence à M. Pierre-Damien Arel à titre de Directeur incendie de la Régie, et ce, applicable en date du 9 septembre 2020.

ADOPTÉE

CA-2020-09-109

6.3 Substitution d'une mesure disciplinaire à l'employé 1119

ATTENDU QU'il avait été recommandé au conseil d'administration du 13 août 2020 d'imposer une suspension sans solde équivalent à huit (8) heures de travail, no résolution CA-2020-08-099 ;

ATTENDU QUE la direction souhaite réviser ses pratiques de gestion en matière d'absentéisme, notamment pour les absences sans aviser ;

ATTENDU QUE le salarié ne contient aucune offense à son dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de substituer la suspension sans solde équivalent à huit (8) heures à un avis disciplinaire écrit qui sera versé au dossier du salarié.

ADOPTÉE

CA-2020-09-110

6.4 Adoption de l'organigramme de la RISIVR

ATTENDU QUE le plus récent organigramme a été adopté le 14 mai 2020 ; no résolution CA-2020-05-070 ;

ATTENDU QUE la Régie a procédé à la révision de sa structure de postes, des rôles et fonctions de l'ensemble de ses employés ;

ATTENDU QUE certaines responsabilités ont été révisées et réassignées parmi les directeurs adjoints et la conseillère en ressources humaines afin d'équilibrer la charge de travail et l'imputabilité entre ces derniers ;

ATTENDU QUE bon nombre des rôles, responsabilités et tâches incombant au greffier adjoint sont exécutés actuellement par la secrétaire-trésorière et la secrétaire ;

ATTENDU QUE les tâches cléricales découlant de la gestion opérationnelle des ressources humaines et du traitement des horaires sont effectuées par des membres de la direction et cadres de la RISIVR ;

ATTENDU QU'il y aurait une valeur ajoutée et une efficience pour la RISIVR de convertir le poste greffier adjoint en celui de technicien en administration et ressources humaines ;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'organigramme tel que présenté et de :

- 1) Convertir le poste de « directeur adjoint à la planification des secours et aux relations de travail » à « directeur adjoint aux opérations » et y nommer monsieur Donald Lebrun ;
- 2) Convertir le poste de « directeur adjoint aux affaires externes, mesures d'urgence, réglementation et schéma » à « directeur adjoint aux mesures préventives » et y nommer monsieur Sylvain Labrecque ;
- 3) Convertir le poste de « directeur adjoint aux affaires internes, planification et préparation aux opérations » à « directeur adjoint aux affaires organisationnelles » et y nommer monsieur Simon Bussière ;
- 4) Convertir le poste de « conseiller en ressources humaines » à « directeur des ressources humaines » et y nommer madame Marie-Ève Chavarie ;
- 5) Abolir le poste de greffier adjoint concernant la résolution no CA-2020-04-057 ;
- 6) Créer le poste de technicien en administration et ressources humaines;

ADOPTÉE

CA-2020-09-111

6.5 Démission de monsieur Patrick Tessier-Malette, pompier à temps partiel

ATTENDU QUE monsieur Patrick Tessier-Malette, pompier à temps partiel, a déposé sa démission le 25 août 2020 ;

ATTENDU QUE monsieur Patrick Tessier-Malette a été à l'emploi de la ville de Beloeil au service de sécurité incendie depuis le 27 avril 2010 avant le regroupement de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Denis Parent
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la démission de monsieur Patrick Tessier-Malette et le remercier pour toutes ces années d'implication auprès des citoyens.

ADOPTÉE

6.6 Dépôt des profils de poste par compétence

Les profils de poste par compétence ci-dessous ont été déposés au conseil pour information :

- Directeur adjoint aux opérations
- Directeur adjoint aux mesures préventives
- Directeur adjoint aux affaires organisationnelles
- Directrice des ressources humaines

7. Finances

CA-2020-09-112

7.1 Déboursés par chèque pour la période du 14 août au 9 septembre 2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, le secrétaire-trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;



ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des déboursés par chèque pour la période du 14 août au 9 septembre 2020 ;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque ;
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 14 août au 9 septembre 2020, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	
Chèque annulé (chèque no : N/A)	---
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration (chèques no : N/A)	---
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration (chèques no : 847 à 887)	122 552,26 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	122 552,26 \$

- 2) D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

ADOPTÉE

CA-2020-09-113

7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 14 août au 9 septembre 2020

ATTENDU QU'il est prévu à l'article 8c) du *Règlement 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* que le conseil d'administration délègue à la secrétaire-trésorière de la Régie, l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;

ATTENDU QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*.

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 14 août au 9 septembre 2020 ;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Denis Parent
APPUYÉ par Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser et ratifier le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période du 14 août au 9 septembre 2020, le tout se détaillant comme suit :



LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paiements directs et prélèvements préautorisés	
Fournisseurs	364 422,33 \$
Transferts électroniques	
Paie et autres	228 520,59 \$
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	592 942,92 \$

ADOPTÉE

CA-2020-09-114

7.3 Compte à rendement élevé (CRÉ)

ATTENDU QUE pour une saine gestion de la liquidité, la Régie cherche à bonifier le rendement de son flux de trésoriers et qu'en ce moment le compte courant donne un rendement de 0 %

ATTENDU QUE ce compte à rendement élevé offre une meilleure rémunération que le compte courant ;

ATTENDU QUE les sommes ne sont pas gelées pour une période donnée et qu'elles demeurent disponibles en tout temps afin de faire des transferts entre le compte courant et à rendement élevé selon le flux de trésoreries ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire des transferts entre le compte courant et le compte à rendement élevé (CRÉ) selon le besoin en flux de trésoreries.

De mandater le président et la secrétaire-trésorière à signer les documents d'ouverture du compte à rendement élevé à la Banque Nationale.

ADOPTÉE

8. Politiques et règlements

CA-2020-09-115

8.1 Adoption - Règlement numéro 2020-012 concernant la tarification du centre de formation incendie de la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu opère, dans l'exercice de ses activités, le Centre de formation incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

ATTENDU QU'IL est nécessaire pour le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu de se doter d'un Règlement concernant la tarification de son centre de formation ;

ATTENDU QUE l'article 468.47.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), l'article 617.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) et les articles 244.3 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) autorise le conseil d'administration à adopter, par règlement, des règles concernant la tarification des services de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été déposé à l'assemblée du conseil d'administration du 13 août 2020 ;



ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à l'assemblée du 13 août 2020 ;

ATTENDU QU'UNE copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil d'administration au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée ;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière du conseil d'administration a mentionné l'objet, la portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du présent règlement ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Denis Parent
APPUYÉ par Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le règlement no 2020-012 concernant la tarification du centre de la formation incendie de la Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE

9. Points d'information

- 9.1 Liste des interventions du mois d'août 2020
- 9.2 Étude archéologique
- 9.3 Implantation des autres profils de compétences – échancier
- 9.4 Suivi dossier – Achat caserne 31

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

10. Correspondance

11. Varia

- 11.1 Fête de l'Halloween

12. Période de questions du public

Aucune question reçue par courriel au conseil d'administration.

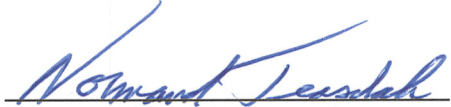
CA-2020-09-116


13. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 18 h 38.

ADOPTÉE

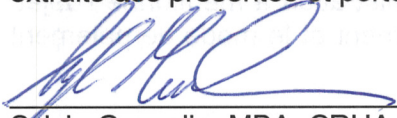

Normand Teasdale
Président d'assemblée
Président du conseil d'administration


Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire d'assemblée
Secrétaire-trésorière

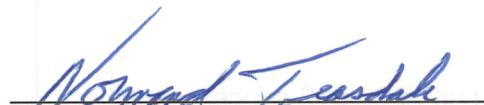


CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je soussignée Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.


Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire-trésorière

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.


Normand Teasdale
Président du conseil d'administration